

# CHAMPIONNATS REGIONAUX ESPOIRS-SENIORS + 800 M JUNIORS

## Samedi 15 janvier et Dimanche 16 janvier 2022 à Eaubonne

### 1 - Qualifications

- **sur minima D** : performances réalisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 2 janvier 2022 lors des compétitions en salle suivantes :

. Championnats départementaux (y compris les championnats d'épreuves combinées) *QUALIFICATIONS AUTOMATIQUES*

➤ Pour les compétitions ci-dessous, un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA :

. Compétitions inscrites au calendrier

. Championnats académiques et championnats de France scolaires et universitaires

. Championnats régionaux et championnats de France affinitaires.

- **sur minima E** *QUALIFICATIONS EVENTUELLES*

Tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats départementaux individuels ou d'épreuves combinées, de son département exclusivement, sera susceptible d'être qualifié. Aucun document n'est à remplir.

### 2 - Athlètes classé(s) N4 ou finalistes aux Championnats de France en 2021

Ces athlètes pourront s'engager directement. Un formulaire d'engagement est à envoyer à la LIFA.

### 4 – 800m JU/ES/SE M& F

Les conditions de qualifications sont les mêmes que celles stipulées aux points 1 et 2 ci-dessus, y compris les dates de réalisation des performances.

### 5 – 1500m ES/SE M & F

Les performances réalisées en plein air en 2021 seront prises en compte sur Minima D uniquement.

Un formulaire d'engagement est à envoyer à la LIFA.

### 3 – Participation des athlètes des catégories Cadets ou Juniors

Les athlètes des catégories Cadets ou Juniors peuvent participer à ces championnats sous réserve d'avoir réalisé les minima d'engagement correspondant à la catégorie Seniors. Dans ce cas, un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA. Ils participeront aux épreuves Seniors.

#### DATE LIMITE DE RECEPTION A LA LIFA

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Mardi 4 janvier 2022**

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 5 janvier en soirée

Les éventuelles demandes tardives devront parvenir à la LIFA avant le lundi 10 janvier 23h59, la liste définitive sera mise en ligne le mardi 11 janvier 2022 en fin d'après-midi.

Les comités départementaux devront envoyer les résultats de leurs championnats (fichier .nxt) à la LIFA dès le lendemain de la compétition ([hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org)).

\*\*\*\*\* **FORFAIT - date limite MERCREDI 12 JANVIER 2022 à 23h59** \*\*\*\*\*

Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée

<http://lifa-athle.fr> rubrique Compétitions – Calendrier en ligne